

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-POL-DE-LEON

Concernant l'autorisation d'un projet de co-culture d'algues et de crevettes en bassins, sous serres à réaménager ou à créer sur le territoire de la commune de Saint-Pol-de-Léon

Par arrêté en date du 09 novembre 2020, Monsieur le Maire de Saint-Pol-de-Léon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique lundi 07 décembre 2020 à 9h00 au lundi 11 janvier 2021 à 16h30, portant sur un projet de coculture d'algues et de crevettes en bassins, sous serres à réaménager ou à créer situé lieu-dit Créach Anton à Saint-Pol-de-Léon.

Cet arrêté désigne Mme Catherine DESBORDES en qualité de commissaire enquêteur, lequel est inscrit sur la liste d'aptitude du département du Finistère.

Le Commissaire enquêteur recevra les observations du public en Mairie où il effectuera ses permanences les :

- Lundi 07 décembre 2020 de 9h00 à 12h00
- Samedi 12 décembre 2020 de 9h00 à 12h00
- Mardi 22 décembre 2020 de 9h00 à 12h00
- Lundi 11 janvier 2021 de 14h00 à 16h30

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête destiné à recevoir les observations du public seront mis à disposition de ce dernier à l'accueil de la mairie, Place de l'Évêché, 29250 à Saint-Pol-de-Léon, pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture :

- les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- les jeudi et samedi de 9h00 à 12h00

Le public pourra aussi prendre connaissance du dossier d'enquête publique sur le site internet de la mairie : www.saintpoldeleon.fr

Le dossier est directement consultable en version dématérialisée via un poste informatique disponible en mairie de Saint-Pol-de-Léon.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis délibéré de la mission régionale de l'Autorité environnementale. Ceux-ci sont joints au dossier d'enquête publique et consultables dans les mêmes conditions que ce dernier.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations pourront également être recueillies à l'attention de Mme Catherine DESBORDES, Commissaire enquêteur :

- par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@saintpoldeleon.fr
- par courrier adressé en mairie : Place de l'Évêché, 29250 Saint Pol de Léon

Toutes les observations transmises au commissaire enquêteur, pendant la durée de l'enquête lors de ses permanences et aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, par voie électronique et par courrier, seront intégrées au registre d'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête, seront tenus à disposition du public en Mairie pendant un an à compter de cette clôture.

Monsieur le Maire est l'autorité compétente, pour délivrer, par arrêté, le permis de construire autorisant la réalisation du projet concerné.

Le Maire,
Stéphane CLOAREC